

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

<i>Séance du lundi 18 décembre 2023</i>	
<b>2023 – 161</b>	<b>NOMBRE DE MEMBRES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Afférents au Conseil Municipal : <b>23</b></li><li>- En exercice : <b>23</b></li><li>- Qui ont pris part à la délibération : <b>23</b></li></ul> <p>Date de la convocation : <b>12/12/2023</b> Date d'affichage : <b>12/12/2023</b></p>

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 18 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, SEIRACQ, GATUINGT, DARRACQ, LAGRASSE, EDE, LAHONTAN, LABUXIERE.*

*Excusés et procurations :*

*M. LABAT a donné procuration à M. BEDAT*

*Mme HOURQUET a donné procuration à Mme CHAUPRADE*

*M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD*

*Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme CAZENAVE*

*M. DEHEZ a donné procuration à M. DARRACQ*

*M. MARIMPOUY a donné procuration à M. VILATON*

*M. LARROQUE a donné procuration à Mme LABUXIERE*

*Secrétaire de séance : Mme Isabelle CHAUPRADE*

**OBJET :**

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS NON-COMPLET (32 heures hebdomadaires)**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** l'arrêté 2021-081 du 06 juillet 2021 portant détermination des lignes directrices de gestion des ressources humaines,

**VU** la délibération n°2023-160 du 18 décembre 2023 fixant le taux de promotion au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 suite à l'avis favorable du Comité Technique du 18 décembre 2023,

**VU** le tableau de recensement 2023 du Centre de Gestion de la liste d'agents promouvables à l'avancement de grade,

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE**

**DECIDE :**

- **de créer** 1 emploi permanent à temps non-complet (32 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, en catégorie C, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024,

**PRECISE :**

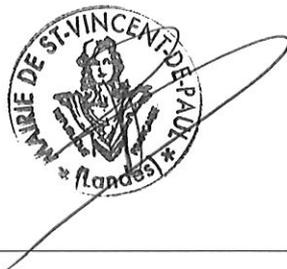
- que cette création de postes est inscrite au tableau des effectifs de la commune,
- la rémunération et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour les cadres d'emplois concernés,
- que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal  
Pour copie conforme  
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **27 décembre 2023**

Le Maire,

**Henri BEDAT**

**VOTE :**

Pour	<b>23</b>
Contre	<b>00</b>
Abstention	<b>00</b>

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20231218 – DE2023161  
et publication ou notification le

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).*